

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 08 JUILLET 2022

Convocations adressées le : Vendredi 1^{er} juillet 2022
Nombre de délégués titulaires présents : 05
Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 01
Nombre de pouvoirs attribués : 03
Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 09
Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Wilfred SCHWARTZ; Christophe BOULANGER; Alain BENARD; Michel GILLOT;
Franck MAZET.

Suppléants à voix délibérative :

Gérard SERER.

Suppléants sans voix délibérative :

Néant

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Christophe BOULANGER pour Emmanuel DENIS; Christophe BOULANGER pour
Armelle GALLOT-LAVALLEE; Michel GILLOT pour Emmanuel FRANCOIS.

Absents excusés :

Stéphane HOUCQUES; Sébastien MARAIS; Christian GATARD; Nathalie
SAVATON; Brigitte PINEAU; Michel GILLOT; Patrick LEFRANCOIS; Ludovic
BOURDIN; Emmanuel FRANCOIS.

Secrétaire de séance :

Alain BENARD.

**C 22/07/05 - INSTITUTIONS - INFORMATION DES DECISIONS PRISES PAR LE
PRESIDENT ET PAR DELEGATION**

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, présente le rapport suivant :

Au regard de l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales et par délibération en date du 23 septembre 2020, le Comité syndical a décidé de confier une partie des attributions de l'organe délibérant en application de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions de ces articles, il appartient au Président de rendre compte des décisions prises dans le cadre de ses attributions et de cette délégation.

➤ Signature des marchés listés ci-dessous :

Numéro de marché	Attributaire	Objet	Montant en € HT	Date de notification
22TR006	TRIBU AND CO	CREATION D'UN SITE INTERNET POUR LE SYNDICAT DES MOBILITES DE TOURAINE	24 520	21/06/2022

➤ Signature des arrêtés listés ci-dessous :

- Arrêté 2022/05 : Arrêté portant délégation à Monsieur Christian GATARD, 2^{ème} Vice-Président délégué aux Finances, de signer les contrats d'emprunts et documents afférents

➤ Signature des marchés listés ci-dessous :

- Décision 2022/05 : Cession de vélos
- Décision 2022/06 : Réforme de matériel
- Décision 2022/07 : Décision portant annulation de la décision 2022/06 réforme de matériel

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-9 ; et L. 5211-10 ;

Vu la délibération du Comité syndical du 23 septembre 2020 ;

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical après en avoir délibéré,

- **ACTE** les décisions prises par le Président pour le Syndicat des Mobilités de Touraine.

Le Comité adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

Pour le Président et par délégation,

La Directrice du Syndicat des Mobilités de Touraine,



Laurence MARIN